

4.2 Temps partiel

En 2019, selon l'enquête Emploi, 4,3 millions de salariés sont à temps partiel en France hors Mayotte, soit 18,4 % des salariés hors apprentis. Cette proportion de salariés à temps partiel dans leur emploi principal a modérément progressé de 2003 à 2015, puis s'est stabilisée avant de baisser légèrement depuis 2018 (-0,9 point) (figure 1). Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, parallèlement à la hausse du chômage et sous l'effet des politiques publiques d'incitations financières des entreprises en faveur du temps partiel. Puis cet essor s'était interrompu, en raison notamment de la suppression des incitations au temps partiel et dans le cadre de la généralisation de la réduction collective du temps de travail.

La population à temps partiel est à 79,5 % féminine. En 2019, parmi les salariés hors apprentis, 28,9 % des femmes et 7,7 % des hommes occupent un emploi à temps partiel (figure 2). Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a progressé tendanciellement, alors que celui des femmes a faiblement fluctué.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge, et ce, d'autant plus qu'ils sont jeunes, alors que ces facteurs ont peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin. Ainsi, 41,8 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel, cette proportion atteignant 45,9 % pour celles dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans.

Le temps partiel est plus fréquent chez les salariés les plus âgés et les plus jeunes (hors apprentis). Ainsi, en 2019, 20,5 % des salariés de 50 à 64 ans et 26,9 % des moins de 25 ans occupent un emploi à temps partiel (figure 3). Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées par le temps partiel sont les plus féminisées. Ainsi, parmi les employés, qui comptent 75,6 % de femmes, le taux de temps partiel est de 32,0 %.

Neuf salariés à temps partiel sur dix travaillent dans le tertiaire. Dans ce secteur, le temps partiel concerne 21,4 % des emplois salariés, contre 6,0 % dans l'industrie et 5,6 % dans la construction. Dans les activités de services, ce type d'emploi est le plus fréquent dans les activités de nettoyage, l'hébergement-restauration, l'éducation, la santé et l'action sociale. Les femmes à temps partiel sont surreprésentées dans ces secteurs d'activité, en particulier dans le secteur public.

En 2019, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail est de 23,5 heures pour les salariés à temps partiel, soit 35,4 % de moins que les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,8 heures contre 22,3 heures pour les hommes). Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 15 heures. Lorsqu'ils sont à temps partiel, 46,1 % des cadres déclarent travailler habituellement 30 heures ou plus, alors que 57,7 % des ouvriers à temps partiel effectuent habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : près de quatre salariés à temps partiel sur dix le sont parce qu'ils ne peuvent pas travailler davantage avec leur emploi actuel (38,8 % pour les femmes et 44,5 % pour les hommes) (figure 4). Cette contrainte concerne moins les seniors (39,3 %) que les jeunes (49,3 %). Les autres raisons du temps partiel mises en avant diffèrent selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial pour s'occuper d'enfants ou de personnes âgées (26,1 % contre 6,2 % des hommes), tandis que les hommes indiquent plus que les femmes la recherche de complément de revenus ou d'une autre activité professionnelle (15,7 % contre 6,5 %) ou la poursuite d'études ou de formation (9,7 % contre 4,9 %). ■

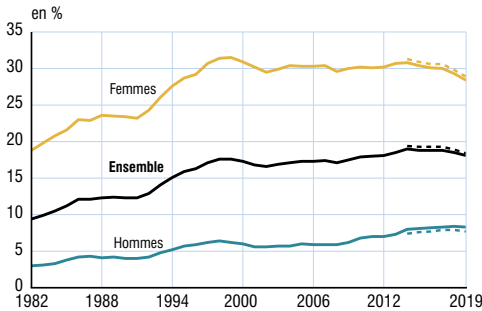
Définitions

Durée habituelle hebdomadaire : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Pour en savoir plus

- « Temps partiel : des conditions d'emploi contrastées », *Dares Analyses*, à paraître.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2019.

1. Part du temps partiel dans l'emploi de 1982 à 2019



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus occupant un emploi (salariés, hors contrats d'apprentissage pour les séries en pointillés).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Part de temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2019

	en %	
	Femmes	Hommes
Ensemble	28,9	7,7
Sans enfant	24,8	8,9
Pas d'enfant à charge	29,6	10,5
Un enfant à charge	28,1	5,9
De moins de 3 ans	24,7	5,3
De 3 à 5 ans	26,3	4,9
De 6 à 17 ans	29,4	6,4
Deux enfants à charge	33,1	5,2
Le plus jeune a moins de 3 ans	40,4	4,9
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	33,7	6,4
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	30,5	4,9
Trois enfants ou plus à charge	41,8	6,1
Le plus jeune a moins de 3 ans	45,9	6,3
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	41,9	7,6
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	39,9	4,8

Note : pour les enfants à charge, sont comptabilisés dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfant. Lecture : parmi les ménages ayant un enfant à charge, 28,1 % des femmes et 5,9 % des hommes sont à temps partiel. Si l'enfant à charge est âgé de 6 à 17 ans, cette proportion est de 29,4 % pour les femmes et de 6,4 % pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

3. Population des salariés (hors apprentis) à temps partiel en 2019

	Proportion de salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel	Durée hebdomadaire habituelle			
			Moins de 15 heures	De 15 à 23 heures	De 24 à 29 heures	30 heures ou plus
Femmes	28,9	79,5	15,3	25,4	26,1	33,2
Hommes	7,7	20,5	17,3	33,3	24,9	24,5
Moins de 25 ans	26,9	11,3	24,1	27,3	28,9	19,7
50-64 ans	20,5	32,0	18,0	30,8	23,2	28,0
Cadres	9,5	10,2	18,1	20,3	15,5	46,1
Professions intermédiaires	14,8	21,9	9,9	24,6	24,9	40,6
Employés	32,0	53,4	16,4	26,6	28,7	28,3
Ouvriers	12,1	14,5	20,7	37,0	24,1	18,2
Ensemble	18,4	100,0	15,7	27,0	25,8	31,5

Lecture : les femmes représentent 79,5 % des salariés à temps partiel ; 28,9 % des salariées sont à temps partiel ; 15,3 % des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2019

	en %				
	Ensemble	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	50-64 ans
Impossibilité de travailler davantage avec l'emploi actuel	39,9	38,8	44,5	49,3	39,3
Pour d'autres raisons	60,1	61,2	55,5	50,7	60,7
Pour exercer une autre activité professionnelle	4,7	4,0	7,3	1,7	4,7
Pour suivre des études ou une formation	5,9	4,9	9,7	40,6	0,3
Pour compléter d'autres revenus	3,7	2,5	8,4	0,3	5,8
Pour des raisons personnelles ou familiales	45,8	49,8	30,1	8,2	49,9
dont : pour s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante	22,1	26,1	6,2	0,8	8,1
pour raison de santé	8,7	8,3	10,1	1,6	17,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 45,8 % des salariés à temps partiel déclarent l'être principalement pour des raisons personnelles ou familiales.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.